

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL DE L'EPRA 2012

Février 2012

SOMMAIRE

A. Introduction	1
B. Thèmes pour les sessions plénières	1
C. Groupes de travail	2
D. D'un coup d'œil : le programme de travail annuel pour 2011	4

A. Introduction

Le programme de travail annuel de l'EPRA vise à accroître la transparence pour les membres et les intervenants externes concernant les priorités de l'EPRA et les activités prévues pour 2012. Le Comité exécutif de l'EPRA a adopté le programme final lors de sa réunion du 6 février 2012 à Zagreb. Le document reflète les opinions exprimées par les membres au cours de la phase de consultation (novembre - janvier), ceux-ci ont réservé un accueil favorable aux propositions. Les observateurs permanents ont également été invités à donner leur avis.

Le programme de travail reste construit autour de l'actuelle structure des réunions de l'EPRA, consolidant ainsi un format qui a bien fonctionné au cours des dernières années.

- Deux thèmes pour les sessions plénières. Ceux-ci devront aborder des sujets intéressants l'ensemble des membres, les débats auront lieu lors des réunions de mai et d'octobre. Les sujets plus spécifiques seront décidés avant chaque réunion et le format sera ordinairement celui d'une discussion de panel entre régulateurs.
- Trois groupes de travail. Ce format peut varier : discussion sous forme de table ronde, présentation par un intervenant extérieur ou présentations individuelles des membres.

B. Sujets pour les sessions plénières en 2012

1. « Nouveaux médias et régulation : vers un changement de paradigme ? »

Ce thème est une continuation de la réflexion amorcée en 2011 sur la « Régulation des contenus et nouveaux médias ». L'objectif était de rendre compte des défis considérables auxquels doivent faire face les régulateurs des contenus du fait des développements technologiques et de l'intégration croissante des contenus éditoriaux, publicitaires, commerciaux et non télévisuels, notamment ceux générés par l'utilisateur. La session plénière de la séance de mai (Ohrid) a exploré les frontières de la régulation entre « médias traditionnels » et « nouveaux médias » en mettant l'accent sur les services à la demande (« *Qu'est-ce qui est constitutif d'un service audiovisuel à la demande ?* ») tandis que la session plénière d'octobre (Bruxelles) se penchait sur la problématique de la compétence juridique concernant les services de médias à la demande (« *Quel Etat membre dispose de la compétence territoriale sur un service de médias audiovisuels à la demande ?* »). Par ailleurs, une table ronde réunissant des experts du secteur débattait de la protection des mineurs dans les nouveaux médias.

Etant donné le grand nombre de suggestions portant sur la régulation et les nouveaux médias, il est manifeste que les deux sessions de 2011 n'ont pas épuisé le potentiel de débat. Par ailleurs, la transposition complète de la directive SMA vient seulement de s'achever; de nombreuses instances de régulation rédigent des lignes directrices pour accompagner l'application de cette dernière en pratique ; des décisions sur les premiers cas pratiques sont prises. Pour toutes ces raisons, l'EPRA poursuivra et approfondira les discussions amorcées en 2011.

Plus précisément, nous nous pencherons sur les questions relatives au champ d'application de la régulation lors de la réunion de printemps (notamment par le biais de discussions sur les lignes directrices adoptées par plusieurs membres et la présentation de cas pratiques), tandis que la réunion d'automne portera sur les questions relatives aux contenus qui sont actuellement au cœur du débat entre les régulateurs et l'industrie (services OTT, télévision connectée, égalité de

traitement entre tous les services de médias audiovisuels tant nationaux qu'internationaux, production et protection des contenus, protection des mineurs).

2. « Le futur de la communication commerciale: évolution du marché et régulation »

Les échanges qui sont intervenus lors du groupe de travail annuel sur le placement de produit ont été très utiles afin de délimiter les contours de cette nouvelle pratique. Ils ont également mis en lumière que l'introduction du placement de produit a eu un impact sur la définition et la régulation d'autres aspects de la communication commerciale tels que le parrainage. En 2012, l'EPRA élargira le débat à l'ensemble du domaine de la communication commerciale.

La réunion de printemps examinera, en collaboration avec le secteur, l'évolution du marché et l'avenir des communications commerciales audiovisuelles, tout particulièrement au vu de la pénétration croissante des services de médias convergents et par IP. Une approche casuistique permettra d'identifier les problématiques qui mériteront à l'avenir une attention particulière de la part des instances de régulation (tels que le développement du placement de produit, des nouvelles formes de parrainage et d'autopromotion, des nouvelles techniques publicitaires, etc.), à la fois dans le contexte des travaux futurs de l'EPRA ou d'autres initiatives conduites en parallèle (notamment le réexamen de la Communication interprétative de la Commission annoncé pour 2013). La réunion d'automne permettra d'identifier les approches réglementaires et / ou les principes fondamentaux que les membres ont développés ou auxquels ils adhèrent. L'EPRA envisagera également la publication d'un rapport sur cette question.

Le groupe de travail sur le placement de produit poursuivra ses échanges comme groupe d'experts permanent dans l'intervalle (opérant uniquement via courriel en 2012) et sera susceptible d'obtenir un mandat précis pour 2013 en fonction des progrès de la Communication de la Commission et de l'intérêt exprimé par ses participants.

C. Groupes de travail pour 2012

En 2012, l'EPRA maintiendra le format de deux groupes de travail annuels et un groupe ad-hoc pour chaque réunion. Les travaux des deux groupes permanents seront pilotés par une instance de régulation volontaire, chargée de coordonner les travaux tout au long de l'année (essentiellement *via* courriel) et de présider les sessions correspondantes pendant les réunions de l'EPRA. La portée, le calendrier et la production varieront en fonction du sujet, de l'intérêt manifesté et des informations fournies par les membres du groupe de travail. Les membres du Comité exécutif seront chargés de parrainer les activités des différents groupes de travail pour superviser les progrès accomplis et soutenir l'instance de régulation pilote.

GT1: Compétence territoriale

(GT annuel: deux réunions annuelles ainsi qu'un groupe de travail via courriel en parallèle)

- Objectif : Les débats qui ont eu lieu durant la session plénière à Bruxelles ont révélé la complexité des questions gravitant autour de la compétence réglementaire vis-à-vis des services de médias et mis en lumière certains des défis auxquels sont actuellement confrontés, ou sont sur le point d'être confrontés les instances de régulation. Ce groupe annuel permettrait aux autorités d'échanger des informations et de discuter des approches à suivre, tant pour la télévision que pour les services audiovisuels à la demande, concernant la coopération, les études de cas et de nouveaux scénarios, ainsi que les implications de la directive SMA.
- Pilotage du GT 1 : Ofcom (Royaume-Uni)
- Parrainage par le Comité exécutif : Maja Cappello, Vice-présidente de l'EPRA

Résultats escomptés : A discuter avec les membres du groupe. Cela pourra consister en la mise au point de nouveaux mécanismes pour la coopération et les échanges informels, ou à la rédaction d'un rapport identifiant les défis, soulignant les cas intéressants et les meilleures pratiques.

GT2: Médias locaux et associatifs

(GT annuel: deux réunions annuelles ainsi qu'un groupe de travail via courriel en parallèle)

- Objectif : Faisant écho à des thématiques abordées lors des groupes de travail de Barcelone (2010 et 2001) et Stockholm (2004), le groupe aurait pour objectif de promouvoir l'échange de meilleures pratiques concernant la délivrance d'autorisations pour les télévisions locales et les médias sans but lucratif et associatifs (TV et radio), l'évaluation et le suivi des exigences en matière de contenu, l'analyse des conditions indispensables au développement d'un secteur pérenne, sans oublier les questions soulevées par le passage au numérique.
- Pilotage du GT 2 : CSA (Belgique)
- Parrainage par le Comité exécutif : Jean-François Furnémont, Président de l'EPRA

Résultats escomptés : le développement d'un réseau informel d'experts et de pairs responsables de la supervision des médias locaux et associatifs au sein des membres de l'EPRA ; un document comparatif sur les cadres réglementaires applicables aux médias locaux et associatifs ; un document sur la valeur et l'importance d'une régulation adéquate de ces médias ; un guide sur les meilleures pratiques en matière de régulation des médias locaux et associatifs.

GT 3 : Sujets *ad hoc*

(Deux groupes se réunissant une seule fois – PAS de groupe via courriel en parallèle)

- Le troisième groupe de travail abordera des thèmes ad-hoc à l'occasion des réunions de Portorož (31 mai-1 juin 2012) et Jérusalem (25-26 octobre 2012). Ce type de groupe offre l'occasion de débattre de sujets d'actualité et nécessite moins d'implication et un travail de préparation moindre que dans le cas de groupes annuels pour le responsable du groupe.
- Le groupe de travail à Portorož abordera les « *approches réglementaires relatives au traitement de l'information* ». Le groupe se penchera sur les définitions, les règles applicables, et débattrà de la mise en œuvre à travers l'examen de cas pratiques.
- Pilotage du GT 2 : à confirmer
- Parrainage par le Comité exécutif : Damir Hajduk, Vice président de l'EPRA
- Le groupe de travail à Jérusalem portera soit sur la mission de service public et le financement des télévisions publiques soit sur l'accès aux services de médias audiovisuels par les personnes handicapées, en fonction de l'actualité, de l'intérêt et de la disponibilité à contribuer des membres. Ce sujet sera choisi au plus tard à la réunion de printemps.
- Pilotage du GT et parrainage par le Comité : à confirmer.

D'UN COUP D'OEIL: PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'EPRA POUR 2012

A partir des 27 réponses des membres de l'EPRA lors de la phase de consultation de novembre 2011 à janvier 2012, le Comité de l'EPRA a adopté le programme de travail suivant pour 2012.

REUNION DE PRINTEMPS 2012:

Portorož, 31 mai - 1 juin

A l'invitation de l'APEK, Slovénie

SESSION PLENIERE I:

Nouveaux médias et régulation : vers un changement de paradigme ?

Nouveaux services et champ d'application: « qui est in, qui est out ? »

SESSION PLENIERE II:

Le futur de la communication commerciale: évolution du marché et régulation

Le futur de la communication commerciale dans un environnement connecté

GROUPE DE TRAVAIL 1:

La compétence territoriale

GROUPE DE TRAVAIL 2:

Les médias locaux et associatifs

GROUPE DE TRAVAIL 3:

Approches réglementaires relatives au traitement de l'information

REUNION D'AUTOMNE 2012:

Jérusalem, 25-26 octobre

A l'invitation de la Seconde Autorité pour la radio et la télévision, Israël

SESSION PLENIERE I:

Nouveaux médias et régulation : vers un changement de paradigme ?

Les contenus 2.0 dans un environnement connecté

SESSION PLENIERE II:

Le futur de la communication commerciale: évolution du marché et régulation

Le futur de la communication commerciale dans un environnement connecté (II): Les défis posés à la régulation

GROUPE DE TRAVAIL 1:

La compétence territoriale

GROUPE DE TRAVAIL 2:

Les médias locaux et associatifs

GROUPE DE TRAVAIL 3:

Thème ad-hoc (à confirmer)

Pour tout commentaire ou offre de contribution en tant qu'orateur, paneliste ou coordinateur de contenu prière de contacter: machet@ep^{ra}.org